

Résultats du sondage OpinionWay pour la Macif Les parents et l'assurance scolaire – avril 2018

Eude réalisée auprès d'un échantillon de 1059 parents d'enfants de moins de 18 ans du 18 au 23 avril 2018. Cette enquête est destinée à comprendre et analyser les pratiques et les connaissances des parents vis-à-vis de l'assurance scolaire.

L'assurance scolaire apparaît comme un incontournable pour les parents

- >> **Selon les parents interrogés, l'assurance scolaire s'applique à toutes les catégories d'enfants notamment à ceux scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire** : 92% pour les enfants en école élémentaire, 89% pour ceux en école maternelle, 88% pour les jeunes au collège et 84% pour les jeunes au lycée. 54% des parents estiment que l'assurance scolaire peut s'appliquer aux jeunes en études supérieures (54%). Pour un quart des parents (27%), elle ne concerne pas ce type d'élèves.
- >> **L'assurance scolaire est considérée comme obligatoire par une majorité de parents interrogés dès lors que l'enfant se trouve au sein de l'établissement** : 73% considèrent que l'assurance est obligatoire pendant l'activité scolaire dans l'établissement (19% facultative) et 68% pour les activités périscolaires pendant le temps scolaire, comme la cantine, l'étude surveillée, les sorties ou les classes vertes (22% facultative).
- >> **A l'inverse, seule une minorité de parents jugent l'assurance obligatoire pour les activités hors de l'établissement comme les activités personnelles en dehors du temps scolaire ou les activités pendant les vacances** (43% dans les deux cas). Enfin, presque la moitié des parents estime qu'une assurance est obligatoire lors des trajets de l'enfant entre le domicile et l'école (48%). **On note aussi que les parents souffrent d'un manque de connaissance sur l'obligation de souscrire ou non une assurance, notamment pour le trajet établissement/domicile** (14% déclarent ne pas savoir) **et pour les activités durant les vacances** (15%).

Ils sont une majorité à avoir souscrit une assurance scolaire même s'ils connaissent mal ses garanties

- >> **Dans ce contexte, quatre parents sur cinq ayant un enfant scolarisé ont souscrit une assurance scolaire pour l'année 2017/2018 (80%)**. Ils le font avant tout car c'est un gage de sécurité (49%) et qu'ils la considèrent comme obligatoire (44%). Si 19% des parents déclarent ne pas avoir prévu une assurance scolaire, 16% le justifient en raison du fait que leur enfant est déjà couvert par un autre type de contrat d'assurance. Au final, seuls 2% des parents d'enfants scolarisés ne voient pas l'utilité de souscrire une assurance scolaire.
- >> **Dans le détail, la quasi-totalité des parents interrogés estiment que l'assurance scolaire est un gage de sécurité** : pour l'établissement scolaire avant tout (89%) mais aussi pour les parents (87%). Toutefois, les parents n'écartent pas les contraintes de l'assurance scolaire : 78% y voient un coût supplémentaire dans le budget familial quand 58% déclarent que l'assurance scolaire reste une contrainte administrative à chaque rentrée.
- >> **On remarque que les parents ayant souscrit une assurance pour leur enfant connaissent mal les clauses de ce contrat**. S'ils déclarent que l'assurance couvre les dommages que leur enfant peut causer aux autres (85%), les dommages que les autres peuvent lui causer (74%) ou encore le remboursement des frais médicaux en cas de blessure ou d'accident (70%), **au moins un parent sur cinq déclare ne pas savoir si le contrat d'assurance qu'il a souscrit couvre le remboursement de lunettes cassées à l'école (20%), une assistance et un soutien**

scolaire à domicile en cas d'immobilisation (27%) ou encore le rapatriement en France ou à l'étranger (35%).

Les grands enseignements de l'Etude OpinionWay – Macif sur « Les parents et l'assurance scolaire »

- >> Pour les parents d'enfants âgés de moins de 18 ans, l'assurance scolaire se classe comme un incontournable de la scolarité de leur enfant,** notamment si celui-ci est dans l'enseignement primaire ou secondaire. Quatre parents sur cinq ayant un enfant scolarisé ont d'ailleurs souscrit une assurance pour leur enfant.
- >> Une majorité de parents considère l'assurance obligatoire dès lors que l'enfant se trouve au sein de son établissement. Dans le détail, s'ils reconnaissent les contraintes administratives et financières que représente cette assurance à renouveler à chaque rentrée, ils la considèrent comme un gage important de sécurité, aussi bien pour eux que pour l'établissement.** C'est d'ailleurs la principale raison avancée pour expliquer le fait d'avoir souscrit une assurance pour leur enfant.
- >> Peut-être en raison de son caractère supposé obligatoire, l'assurance scolaire demeure mal connue des parents.** Ils savent ainsi qu'elle couvre les dommages que leur enfant peut causer ou que d'autres peuvent lui causer mais **se montrent plus incertains au sujet de la prise en charge d'un soutien scolaire en cas d'immobilisation, le remboursement de lunettes si elles sont cassées à l'école ou encore le rapatriement en France ou à l'étranger.**

Contact presse Macif : Caroline Lemarchand – 01 55 31 67 75 – clemarchand@macif.fr